



ADMISSIBILITÉ

LES REVENUS ANNUELS DE VOTRE FAMILLE DOIVENT ÊTRE INFÉRIEURS AUX MAXIMUMS BRUTS SUIVANTS POUR POUVOIR FAIRE UNE DEMANDE :

COMPOSITION DU MÉNAGE	GATINEAU/VAL-DES-MONTS	AUTRES MUNICIPALITÉ
Couple ou une personne	28 500 \$	21 000 \$
2 ou 3 personnes sauf couple	34 000 \$	26 000 \$
4 ou 5 personnes	39 000 \$	29 000 \$
6 personnes	49 500 \$	32 000 \$

Selon le règlement d'attribution de logement à loyer modique (HLM) de la Société d'habitation du Québec : (www.shq.qc.ca)

Afin d'être admissible à la location d'un HLM, le demandeur doit :

1. Être inscrit au registre des demandes de location;
2. Pouvoir assurer seul ou avec l'aide d'un soutien extérieur ou d'une personne qui vit avec lui, la satisfaction de ses besoins essentiels, en particulier ceux reliés aux soins personnels et aux tâches ménagères usuelles;
3. Être citoyen canadien ou résident permanent au sens de la Loi sur l'immigration (L.C. 2001, c. 27), et **être résident du Québec**;
4. Pendant au moins 12 mois au cours des 24 mois précédant sa demande ou sa réinscription, il a résidé au Québec ou si le règlement du locateur le prévoit, dans le territoire de sélection du locateur; Cet article du règlement ne s'applique pas au demandeur (ou à un membre de son ménage) qui est atteint d'un handicap locomoteur permanent; ou une victime de violence conjugale.
5. Détenir des revenus annuels inférieurs aux maximums bruts (voir *Seuils des revenus admissibles pour l'année en cours*)

Le demandeur ne doit pas :

1. Le demandeur ou le cas échéant les membres de son ménage n'est pas un ancien locataire d'un logement à loyer modique évincé suite à une décision de la Régie du logement;
2. Le demandeur ou le cas échéant les membres de son ménage n'est pas un ancien locataire d'un logement à loyer modique parti sans aviser le locateur, ceci même si le loyer a été payé jusqu'à la date de son départ;
3. Avoir une dette ou l'un des membres de son ménage a une dette envers un locateur de logements à loyer modique;
4. Le demandeur ou le cas échéant les membres de son ménage ne doivent pas posséder des biens ou avoirs liquides qui dépasse le montant maximal déterminé par règlement du locateur;
5. Être un étudiant inscrit à temps plein dans un établissement d'enseignement, sans enfant à sa charge.

*** Pour faire une demande, il faut prendre rendez-vous avec un agent de sélection en composant le 819-568-0033, poste 523. Aucune demande ne sera acceptée sans rendez-vous.***

Pour votre information :

- Pour connaître votre rang, une fois admissible, vous pouvez consulter le site Internet de l'OH Outaouais (www.ohoutaouais.ca) ou téléphoner au service de la sélection au 819-568-0033, poste 523.
- L'Office ne peut, en aucun temps, garantir une offre de logement.

Voir verso

AIDE MÉMOIRE – DEMANDE DE LOGEMENT

À VOTRE RENDEZ-VOUS, VOUS DEVEZ APPORTER LES DOCUMENTS SUIVANTS :

OBLIGATOIRE POUR TOUS :

- 1. La demande de logement à loyer modique **signée**.
- 2. Les **rapports d'impôt** et **relevés** de l'année passée et/ou les **avis de cotisation provinciaux** (obligatoire si le revenu est 0,00 \$) et **relevés**, pour tous les membres de votre famille de 18 ans et plus.
- 3. Une **preuve du lieu de résidence actuelle** et le cas échéant, l'adresse de chacun des lieux de résidence au cours des 24 mois précédant sa demande. (Ex. : Bail, facture confirmant votre adresse, etc.).
- 4. Une preuve de la valeur totale de vos biens et de ceux des membres de votre famille, **excluant les meubles** (propriété, terrain, placements, etc.).
- 5. **Feuille de territoire** signée (choix de secteurs de résidence).
- 6. **Certificat de naissance** pour tous les occupants (indiquant le nom des parents).

OBLIGATOIRE SELON VOTRE SITUATION :

- Une preuve du statut de **citoyen canadien ou de résident permanent** du demandeur (ex : carte de résidence, formulaire imm2000, etc.).
- Les **jugements de garde** légale des enfants ou carnet de réclamation de l'aide sociale reconnaissant vos enfants comme étant à charge (carte de médicament).
- Les déclarations de pension alimentaire.
- Le **certificat médical** attestant votre grossesse, le nombre de semaines de grossesse et la **date prévue d'accouchement**.
- L'attestation médicale de l'OH Outaouais prouvant votre état ou l'état de **personne handicapée** d'un membre de votre famille.
- Victime de **violence conjugale** : Confirmation écrite d'un intervenant social ou d'un policier expliquant votre situation et l'attestation d'urgence de l'OMHG.
- L'attestation médicale de l'OH Outaouais attestant des **problèmes reliés au logement** (ex incapacité à monter des escaliers, allergies au tapis, etc.).

INFORMATIONS IMPORTANTES

- **Votre demande est bonne jusqu'au 30 AVRIL DE CHAQUE ANNÉE SEULEMENT** (Chaque année, vous devrez nous faire parvenir une copie de vos rapports d'impôt et relevés et/ou les avis de cotisation et relevés avant cette date).
***Les originaux ne vous seront pas retournés. Donc il est important de nous apporter une copie.**
- L'Office a **trente (30) jours** pour vous informer de sa décision quant à l'inscription au registre (liste). S'il y a un refus, vous serez informé du motif et vous pourrez vous adresser à la *Régie du logement* pour une révision.
- **Si votre situation change** (déménagement, grossesse, ajout d'occupant, etc.) vous avez la **responsabilité** de nous fournir les documents à cet effet.
- Le **refus d'un logement** situé dans un territoire correspondant aux choix effectués entraînera la **radiation** de la demande pour une période d'un an. Après cette période, le demandeur doit se réinscrire. La radiation entraîne la perte d'ancienneté de la demande.
- En vous inscrivant à l'Office, vous acceptez que votre nom soit retenu pour des logements subventionnés dont la sélection est gérée par l'Office d'habitation de l'Outaouais, c'est-à-dire, avec d'autres propriétaires.

**TOTAL PARTIEL
DU REVENU DU MÉNAGE**

* Les prestations d'aide sociale versées en vertu des articles 74 à 78 et 204 du Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles pour tout enfant à charge majeur qui fréquente un établissement d'enseignement (Art. 2.7 du Règlement sur les conditions de location)
 ** Les sommes supplémentaires versées par Emploi-Québec dans le cadre des modalités d'application des mesures actives d'Emploi-Québec financées par le Fonds de développement du marché du travail (Art. 2.11) et les allocations d'aide à l'emploi versées au cours d'une année civile à une personne qui participe à des mesures actives d'Emploi-Québec jusqu'à concurrence d'un montant de 1 560 \$ par personne (Art. 2.13 du Règlement sur les conditions de location)

BIENS POSSÉDÉS PAR LE MÉNAGE (Art. 11 et 16 si le locateur a adopté un règlement à cet effet)

Indiquez la valeur marchande des biens qui sont **actuellement** en votre possession ainsi que ceux de votre ménage :

1- AVOIR LIQUIDE + \$
 (y compris capital et placements divers)
 2- BIENS IMMEUBLES + \$
 (propriétés)
 3- AUTRES BIENS + \$
 (excluant le mobilier)

**VALEUR TOTALE
 DES BIENS POSSÉDÉS = \$**
 (additionner les sommes de 1 à 3)

Les biens énumérés ci-après ne sont pas considérés pour établir la valeur totale de vos biens et de ceux de votre ménage :

- les meubles et les effets d'usage domestique en totalité;
- les livres, les instruments et les outils nécessaires à l'exercice d'un emploi ou à la pratique d'un métier ou d'un art;
- la valeur des crédits de rente accumulés à la suite de l'adhésion à un régime de retraite autre que le régime instauré par la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., c. R-9) ou à un régime équivalent au sens de cette loi ainsi que les sommes accumulées avec intérêts à la suite de la participation du prestataire à un autre instrument d'épargne-retraite qui, en vertu du régime, de l'instrument d'épargne ou de la loi ne peuvent être retournés au participant avant l'âge de la retraite;
- les biens dont l'enfant à charge est propriétaire si leur gestion relève d'un tuteur, d'un liquidateur de succession ou d'un fiduciaire avant que la reddition de compte ne soit faite;
- les biens que l'enfant à charge acquiert par son travail personnel;
- les équipements adaptés aux besoins d'un adulte ou d'un enfant à charge qui présente des limitations fonctionnelles, y compris un véhicule adapté au transport et qui n'est pas utilisé à des fins commerciales;
- la valeur d'un contrat d'arrangement préalable de services funéraires et d'un contrat d'achat préalable de sépulture lorsque ces contrats sont en vigueur;
- les sommes accumulées dans un régime enregistré d'épargne-invalidité, y compris celles qui y sont versées sous forme de bons canadiens pour l'épargne-invalidité ou de subventions canadiennes pour l'épargne-invalidité, au bénéfice de l'adulte seul ou d'un membre de la famille et dont celui-ci ne peut disposer à court terme, selon les règles applicables à ce régime.

COMMENTAIRES DU DEMANDEUR

- J'accepte que ma demande soit transmise aux coopératives de logement
 J'accepte que ma demande soit transmise aux organismes d'habitation sans but lucratif

Si un logement sans fumée est disponible, je serais intéressée :

- OUI NON

INFORMATIONS STATISTIQUES SUR LE DEMANDEUR (QUESTIONS FACULTATIVES)

La présente section a pour but de permettre à la Société d'habitation du Québec d'effectuer les analyses, les études et les recherches nécessaires à la planification de ses activités de même qu'à l'amélioration de ses programmes et de ses services. Toutes les réponses aux questions demeureront strictement confidentielles et ne seront jumelées à aucun renseignement nominatif qui permettrait d'identifier des individus ou des ménages.

Quelle langue utilisez-vous à la maison? S'il y en a plus d'une, précisez. Français Anglais Autres

Quelle langue utilisez-vous à l'extérieur du domicile? S'il y en a plus d'une, précisez. Français Anglais Autres

Êtes-vous né au Canada? Oui Non

Si vous avez répondu **non** à cette question, veuillez répondre aux questions suivantes :

Dans quel pays êtes-vous né?

Dans quelle région êtes-vous né?

En quelle année avez-vous obtenu le droit de résidence au Canada?

À quelle catégorie d'immigration apparteniez-vous lors de votre arrivée au pays?

Lors de votre arrivée au pays, aviez-vous un parrain ou un garant? Oui Non

Si oui, à quel moment s'est terminé ou se terminera l'engagement de votre parrain ou de votre garant? jour / mois / an

Êtes-vous citoyen canadien? Oui Non

AVERTISSEMENT à tous les demandeurs - Toute déclaration fautive ou trompeuse contenue dans la présente demande ou dans tout document qui y est joint peut, selon le cas, entraîner le retrait de la liste d'admissibilité, le refus d'octroyer un logement à loyer modique, la modification des conditions de location ou l'éviction du logement.

ATTESTATION

Je certifie que les renseignements donnés plus haut sont véridiques et complets.

J'autorise l'organisme à faire toutes les vérifications qu'il juge opportunes. Il est entendu que ces renseignements sont confidentiels et ne seront utilisés que pour les besoins de l'organisme et de la Société d'habitation du Québec ou tout autre organisme d'habitation.

Signature du demandeur

Date

Signature du responsable de l'organisme

Date

DEMANDE DE LOGEMENT CHOIX DES SECTEURS

Veillez cocher le ou les secteurs qui correspondent au besoin de votre ménage. Vous pouvez cocher un (1), plusieurs ou tous les secteurs ***Lorsque vous cochez un secteur, vous sélectionnez pour tous les complexes inscrits (vous ne pouvez pas choisir d'adresse).***

Si vous ne retournez pas votre choix de secteurs dans un délai de sept (7) jours ouvrables, nous considérerons tous les territoires ci-dessous comme votre sélection.

Catégories de logement

- A**= famille d'une ou de plusieurs personnes âgées de 55 ans ou plus (+)
B= famille d'une ou de plusieurs personnes âgées de 54 ans et moins (-)

Municipalité de Gatineau :

- Secteur 1 - Aylmer**
(Exemple d'adresse du secteur : North, Pearson, Wilfrid Lavigne, Broad, adresse privée)
- Secteur 2 - Hull / Mont-Bleu**
(Exemple d'adresse du secteur : Mutchmore, Lesage, Arthur-Buies, Jumonville, LeBreton, Étienne Brûlé, Des Étudiants, George Bilodeau, adresse privée)
- Secteur 3 - Centre-ville de Hull**
(Exemple d'adresse du secteur : Jean-Dallaire, Mance, Sacré-Cœur, Chénier, Hanson, Duhamel, Prévost, Bégin, Vaudreuil, Leduc, Lambert, Hélène Duval, Lévesque, Ste-Bernadette, Carillon, Kent, Viger, adresse privée)
- Secteur 4 - Gatineau- Pointe**
(Exemple d'adresse du secteur : Claire, Guertin, La Baie, Marengère, St-René, De l'Hôpital, Nilphas-Richer, La Savane, Lausanne, Lamarche, Mont-Royal, Fx Bouvier, Fortin, Gréber, adresse privée)
- Secteur 5 - Gatineau – Main**
(Exemple d'adresse du secteur : La Vérendrye, O'Farrell, Gouin, Graveline, P. Labine, 240 Notre-Dame, St-René, William, adresse privée)
- Secteur 6 - Gatineau – Templeton**
(Exemple d'adresse du secteur : Des Sables, Péribonka, Dupuis, Jeannine-Grégoire-Ross, Notre-Dame, adresse privée)
- Secteur 7 - Masson-Angers**
(Exemple d'adresse du secteur : St-Pierre, Victor-Lacelle, Du Progrès, adresse privée)
- Secteur 8 - Buckingham**
(Exemple d'adresse du secteur : Jean-Louis-champagne, Church, Maclaren, adresse privée)
- Secteur 9 - Hull –Golf – Plateau**
(Exemple d'adresse du secteur : Du Conservatoire, adresse privée)
- Secteur 10 - Gatineau – Touraine – Limbour**
(Exemple d'adresse du secteur : adresse privée)

Veillez noter qu'un logement de type studio peut être offert à une personne seule

Autres Municipalités :

- Secteur 11 - Thurso (Catégories A et B)**
(Exemple d'adresse du secteur : Hôtel-De-Ville, Rodolphe-Pelletier)
- Secteur 12 - Val-Des-Monts (65 ans et +)**
(Exemple d'adresse du secteur : Chemin du Manoir)
- Secteur 13 - Chénéville (50 ans et +)**
(Exemple d'adresse du secteur : chemin De La Petite-Nation)
- Secteur 14 - La Pêche (Catégories A et B)**
(Exemple d'adresse du secteur : chemin Des Fondateurs, Montée Beausoleil)
- Secteur 15 - Papineauville (60 ans et +)**
(Exemple d'adresse du secteur : Laval)
- Secteur 16 - Fassett (60 ans et +)**
(Exemple d'adresse du secteur : Kemp)
- Secteur 17 - Grand-Remous (Catégorie A)**
(Exemple d'adresse du secteur : rue Trans-Canadienne)

*** Le refus d'un logement situé dans un territoire correspondant aux choix effectués entraînera la radiation de la demande pour une période d'un an. Après cette période, le demandeur doit se réinscrire. La radiation entraîne la perte d'ancienneté de la demande. ***

Nom en lettres moulées : _____

Adresse actuelle : _____

Date : _____ Signature : _____

